



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Règlementation des toilettes sèches

Question écrite n° 36321

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la réglementation des toilettes sèches. En effet, concernant les zones d'assainissement non collectif (ANC), ce système est régi par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié tandis qu'il est explicitement autorisé par une réponse du ministère de la transition écologique à la question n° 73941 du 16 mars 2010 pour les zones d'assainissement collectif (AC). Il lui demande quelles sont les prescriptions techniques applicables à l'autorisation de construction de ces installations, à leur contrôle ainsi qu'à la gestion et au traitement des déchets générés par ces installations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36321

Rubrique : Déchets

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1342

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)